

## Académie Inter Musicale de Paris

### Secrétariat téléphonique centralisé

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 75013 Paris

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

Samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

**01 45 65 01 02**

Site : [aimparis.fr](http://aimparis.fr)

octobre 2020

Madame, Monsieur,

Les **inscriptions** sont **ouvertes toute l'année**, selon les places disponibles.

A une **permanence d'inscription**, vous effectuez votre inscription ADMINISTRATIVE et à vos inscriptions PEDAGOGIQUES à la suite. Horaires des permanences sur cette page

<https://www.aimparis.fr/inscriptions.php>

### Avant de venir :

- \* vous pouvez préparer l'inscription ADMINISTRATIVE vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site et la compléter en suivant le mode d'emploi dans l'encadré ci-dessous.
- \* sur notre site, consultez les informations horaires 2020-2021 de nos cours collectifs et jours de cours selon l'instrument désiré.
- \* nous vous invitons à vous renseigner sur les disponibilité horaires au téléphone avec le secrétariat (01 45 65 01 02).
- \* pour permettre de raccourcir les temps d'attente, prendre connaissance de notre **protocole sanitaire** [https://www.aimparis.fr/protocole\\_sanitaire.php](https://www.aimparis.fr/protocole_sanitaire.php)

- à bientôt de vous rencontrer et de vous satisfaire -

Christophe Fontenay, directeur des Académies Musicales

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE MODE D'EMPLOI

*Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : **1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 63€ par élève** (pas de chèque vacances pour l'adhésion).*

***Prestations multiples (par famille)** : aucun cumul de dossiers. Chaque dossier comporte les chèques pour un seul inscrit : chaque dossier est à payer distinctement.*

*Vos **règlements** seront **échelonnés** si vos **dossiers multiples** nous parviennent **dans la même enveloppe** : les chèques d'une même famille sont alors présentés en banque de façon échelonnée (1 mois après pour le 2ème enfant et 2 mois après pour le 3ème enfant) si vous **cochez la case « Famille »** prévue à cet effet sur la fiche en indiquant le nombre de dossiers concernés et leurs n° AIMP.*

**1- recto** : feuille **d'adhésion** (en partie pré-remplie) 2020-2021.  
Cochez l'adhésion qui correspond au lieu de vos cours.

Vérifiez, **corrigez** ou complétez **les informations pré-remplies**, datez, signez et joignez un chèque de 63€ à l'ordre de « Académie Musicale » en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ».

**IMPORTANT** : pour **les élèves de moins de 18 ans** : l'autorisation de sortie incluse dans la fiche est à renseigner obligatoirement dans le cadre.

**2- verso** : feuille **d'inscription** aux prestations 2020-2021 : tous les tarifs sont trimestriels.

Cochez le lieu où vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les espaces en pointillé. Cochez les cours choisis.

Calculez votre total annuel ; choisissez votre périodicité de paiement : année, trimestre ou mois.

Par trimestre, vous pouvez prévoir de **payer en 1 chèque global du trimestre ou 1 chèque par matière et par trimestre** ; dans le dernier cas, nous encaisserions les chèques trimestriellement sur des mois successifs.

Joignez tous les chèques datés du jour, couvrant les frais jusqu'au 5 juillet 2021, à l'ordre de "Académie Musicale", **en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque**.

**Les dossiers doivent être complets pour pouvoir valider tous vos horaires.**

*Les dossiers comportant des espèces ou des chèques vacances sont à remettre **en main propre** à une permanence ou sur rendez-vous au secrétariat central.*

### **CHOIX DES HORAIRES - INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES**

Indiquez sur la fiche les jours et heures des cours souhaités, les noms des professeurs s'ils vous sont connus le cas échéant (modifiable au téléphone). Informations sur les sites [aimparis.fr](http://aimparis.fr), [am13.fr](http://am13.fr), [am5.fr](http://am5.fr)

Cas particuliers, si vous ne pouvez pas vous rendre à une permanence :

\* **Poster votre dossier** dans une enveloppe à :

Académie Musicale du .....°..... - inscription

1 rue Henri-Becque – Hall D – BAL 98 – 75013 Paris.

**Nous vous téléphonerons, dans l'ordre de réception des dossiers**, pour valider vos choix et / ou déterminer ensemble vos horaires.

*Nous ne donnerons des horaires qu'aux élèves dont nous aurons reçu les dossiers complets.*